

**AR Prefecture**

063-216302588-20250723-DEL2025072205-DE  
Reçu le 23/07/2025  
Publié le 23/07/2025

DEL2025072205

**COMMUNE D'OLLIERGUES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 22 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14  
EN EXERCICE : 14  
PRESENTS : 11  
PROCURATION : 0  
VOTANTS : 11

L'an Deux Mille Vingt et Cinq, le vingt-deux juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2025

**Présents** : CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

**Absents** : BAARDMAN Bruno, OLIVIER Katia, VERNET Thimothée

**Procuration** :

**Secrétaire de séance** : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

**OBJET** : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'AMBERT

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la Loi n°83-663 du 22 juillet 1983,*

*Vu le Code de l'éducation,*

*Vu la délibération du Conseil municipal d'Ambert en date du 30/01/2025,*

*Considérant qu'un enfant résidant Olliergues est scolarisé dans une école de la Commune d'Ambert,*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- **Décide** de participer à hauteur de 546.83€ aux frais de fonctionnement des écoles d'Ambert.

**Vote : Pour à l'unanimité**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Prefecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

